

Conseil a prié instamment le Fonds monétaire d'appliquer ses règles avec souplesse et d'utiliser ses ressources aussi rapidement et aussi complètement que le permettent ses statuts. Il l'invitait de plus à vérifier constamment le niveau de ses réserves monétaires, en se rappelant toujours qu'il importe a) d'éviter, dans toute la mesure du possible, d'imposer des restrictions sur les échanges et les paiements à seule fin d'équilibrer la balance des paiements; b) de viser à la convertibilité générale des devises et à la libéralisation des échanges; c) de créer des conditions favorables à l'expansion continue des échanges internationaux et à l'accroissement de la production, de la consommation, de l'emploi et des revenus réels. En dernier lieu, le Conseil priait le Fonds de lui faire tenir, en 1953, une étude analytique sur la question.

Plein emploi

Le Conseil a demandé au Secrétaire général de lui présenter en 1953 un rapport sur les mesures nationales et internationales qui permettraient de réaliser et de maintenir le plein emploi tout en évitant les effets nuisibles de l'inflation.

Financement du développement économique

A la sixième session de l'Assemblée générale, il avait été adopté une résolution demandant au Conseil économique et social d'élaborer un plan détaillé en vue de créer, dès que les circonstances l'autoriseraient, un fonds spécial permettant d'accorder aux pays insuffisamment développés des subventions et des prêts à faible intérêt et à longue échéance. A l'Assemblée, les représentants des pays économiquement avancés s'étaient opposés à cette résolution, assurant que l'idée d'un fonds international de mise en valeur était impraticable et que ce serait susciter de faux espoirs que de se mettre à élaborer un plan à cette fin. Pour donner suite à la résolution de l'Assemblée, le Conseil a chargé une commission d'experts de dresser des plans détaillés en vue de la création d'un fonds spécial. La commission se composera de neuf experts au plus, choisis par le Secrétaire général et prêtant leur concours à titre personnel. Elle fera rapport au Conseil au plus tard le 1^{er} mars 1953. Le fonds projeté aurait pour objet d'aider les pays qui en feraient la demande à accélérer leur développement économique et à financer des projets essentiels, mais non rentables, de mise en valeur. Bien que la résolution eût été adoptée par 15 voix contre 0 et trois abstentions (U.R.S.S., Tchécoslovaquie et Pologne), un certain nombre de pays précisèrent -- et le fait est à noter -- que, tout en étant d'accord pour charger des experts d'élaborer un plan, ils ne souscrivaient pas en principe à l'établissement du fonds en question. Les États-Unis et d'autres pays affirmèrent qu'il était très improbable que les pays exportateurs de capitaux soient en mesure de fournir des capitaux supplémentaires en quantité appréciable. La France et le Royaume-Uni firent observer de leur côté qu'ils seraient incapables, pour le moment, de contribuer à ce fonds. Le représentant du Canada réitéra l'opinion de son pays qu'un fonds international de mise en valeur n'était pas pratique et ne constituait pas le meilleur moyen d'aider au développement économique.

Société financière internationale

Le Conseil a prié la Banque d'étudier plus à fond la proposition visant à la création d'une société financière internationale. Dans son rapport, la Banque a exprimé l'avis qu'une telle société favoriserait le placement des capitaux privés dans les pays insuffisamment développés, mais qu'il faudrait examiner le projet davantage avant d'en décider la mise en œuvre. La société aurait pour objet de faire des placements ordinaires ou de consentir des prêts aux entreprises privées des pays insuffisamment développés. Le Conseil a demandé à la Banque de s'enquérir des vues de ses membres sur l'utilité d'une telle entreprise. Il a proposé que les gouvernements confèrent avec des organismes et des groupes d'affaires intéressés de leurs pays et invitent les gouvernements qui ne sont pas membres de la Banque à formuler des observations et à poser des questions. La Banque a été priée de présenter un rapport au Conseil, en